



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA
FEDERATION DE PECHE ET DE PROTECTION DU
MILIEU AQUATIQUE DE HAUTE-LOIRE**



**Samedi 6 avril 2019
à Aubazat**



SOMMAIRE

Ordre du jour..... page 3

Comptes financiers de la Fédération page 4

- **Bilan exercice 2018 et budget prévisionnel 2019 et annexe..... page 4**
- **Compte rendu de la commission des finances du 7 mars 2019..... page 11**
- **Synthèse de l'exercice 2018 par le cabinet comptable SARDA..... page 13**
- **Rapports des vérificateurs aux comptes page 13**
- **Résolutions financières..... page 13**

Rapport d'activité du Conseil d'administration pour l'année 2018..... page 14

Orientations fédérales 2019..... page 31

Assemblée Générale de la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Haute-Loire

6 avril 2019 à Aubazat

Organisation avec l'A.A.P.P.M.A. de la Ribeyroune
(VILLENEUVE D'ALLIER)

ORDRE DU JOUR

- 1 - ouverture des travaux (Appel des A.A.P.P.M.A. et constitution du Bureau).
- 2 - Accueil de l'A.A.P.P.M.A. et de la municipalité.
- 3 - Remerciements aux personnalités.
- 4 - Comptes financiers de la Fédération :
 - Bilan exercice 2018 et budget prévisionnel 2019 et annexe
 - Compte rendu de la commission des finances du 7 mars 2019
 - Synthèse de l'exercice 2018 par le cabinet comptable SARDA
 - Rapports des vérificateurs aux comptes
 - Résolutions financières
- 5 - Rapport d'activités du Conseil d'administration pour l'année 2018
- 6 – Orientations fédérales 2019
- 7 - EDF : présentation du planning de travaux du projet Poutès optimisé.
- 8 – CNSS : présentation des actions et activités du CNSS.
- 9 - CHANTEUGES PRESERVATION DU PATRIMOINE : présentation de l'association et situation à ce jour du projet de microcentrale.
- 10 - Exposés des personnalités.

Comptes financiers de la Fédération

1 - BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

A C T I F				
N° Cptes	INTITULE DES COMPTES		Montant 2018	Rappel 2017
	ACTIF IMMOBILISE		394 354,12 €	432 507,60 €
211	Terrains, étangs, barrages		25 916,33 €	25 916,33 €
212	Agencements, aménagements, terrains, étangs, barrages		65 071,00 €	
2812	Amortissement agencements, terrains, étangs, barrages		-46 175,00 €	18 896,00 €
21311	Bâtiments : Maison de la Pêche		109 246,34 €	23 620,20 €
281311	Amortissement bâtiments : Maison de la Pêche		-109 246,34 €	0,00 €
21312	Bâtiments : Annexe Maison de la Pêche		65 359,73 €	0,00 €
281312	Amortissement bâtiments : Annexe Maison Pêche		-65 359,73 €	0,00 €
2135	Installation, agencement, aménagement des constructions		306 288,76 €	
28135	Amortissement instal., agenc., aménag. des constructions		-70 452,20 €	235 836,56 €
2151	Matériel technique		73 599,25 €	256 365,23 €
28155	Amortissement matériel technique		-68 875,63 €	4 723,62 €
2182	Matériel transport		102 630,79 €	838,99 €
28182	Amortissement matériel transport		-86 904,70 €	15 726,09 €
2183	Matériel bureau et informatique		20 169,84 €	27 253,58 €
28183	Amortissement matériel bureau et informatique		-18 460,03 €	1 709,81 €
2184	Mobilier		40 320,30 €	4 161,45 €
28184	Amortissement mobilier		-19 006,95 €	21 313,35 €
261	Titres participation Crédit Mutuel		50 181,00 €	24 336,82 €
2611	Titres participation Crédit Agricole		12 051,36 €	50 015,00 €
271	Titres immobilisés (parts Conservatoire National Saumon)		8 000,00 €	12 000,00 €
	ACTIF CIRCULANT		429 486,14 €	469 569,66 €
4011	La Poste : timbres siège social		1 213,34 €	1 039,14 €
4686	Produits à recevoir		76 539,40 €	75 001,32 €
4739	Produits à reverser à la Fédération Nationale		0,00 €	0,00 €
486	Charges constatées d'avance		576,00 €	500,00 €
5081	Crédit Agricole : compte titres		91 297,50 €	91 297,50 €
5121	Crédit Agricole : compte courant		28 625,37 €	44 177,13 €
51212	Crédit Agricole : compte sur livret RMA		69 774,00 €	74 772,14 €
51213	Crédit Agricole : compte sur livret Fédération		66 707,08 €	84 718,67 €
51215	Crédit Agricole : Livret sociétaire		15 325,50 €	15 325,50 €
51221	Crédit Mutuel : compte courant		1 624,58 €	1 623,73 €
51222	Crédit Mutuel : Livret Bleu Association		77 260,23 €	76 685,10 €
5141	Chèques Postaux : compte courant		0,00 €	3 353,59 €
531	Caisse		543,14 €	1 075,84 €
T O T A L			823 840,26 €	902 077,26 €

P A S S I F			
N° Cptes	INTITULE DES COMPTES	Montant 2018	Rappel 2017
	CAPITAUX PROPRES	675 514,04 €	739 768,97 €
110	Report à nouveau	622 205,39 €	617 630,27 €
102	Fonds associatifs sans droit de reprise	70 235,67 €	70 235,67 €
129	Résultats de l'exercice (excédent)	-56 780,57 €	4 575,12 €
1312	Subventions d'équipement reçues de la F.N.P.F.	94 091,10 €	94 091,10 €
1392	Subventions d'équipement de la F.N.P.F. inscrites au compte de résultat	-54 237,55 €	-46 763,19 €
	DETTES	148 326,22 €	162 308,29 €
4386	Organismes sociaux : charges à payer	23 605,12 €	53 549,14 €
4671	Autre compte créditeur : CMSA	10 808,80 €	0,00 €
4681	Charges à payer de gestion	8 989,67 €	11 574,11 €
4682	Charges constatées d'avance : travaux	15 358,77 €	11 744,65 €
4732	Club Halieutique Interdépartemental	2 834,00 €	2 110,00 €
4733	Redevance Agence de l'Eau	71 559,20 €	75 916,20 €
4738	Produits divers à reverser aux AAPPMA	5 821,26 €	5 064,79 €
4871	Produits constatés d'avance : indemnités microcentrales	9 349,40 €	2 349,40 €
	T O T A L	823 840,26 €	902 077,26 €

3 - SECTION DE FONCTIONNEMENT AU 31 DECEMBRE 2018

DEPENSES		PREVISIONNEL 2018		REALISE 2018		PREVISIONNEL 2019	
N° Cptes	INTITULE DES COMPTES	Montant		Montant		Montant	
60	ACHATS		70 150,00		61 185,74		53 950,00
60210001	Achats truites arc en ciel Lac du Bouchet	17 700,00		17 788,15		17 800,00	
60210003	Achats saumons Lac du Bouchet	1 400,00		1 241,02		1 200,00	
60210005	Achats corrégon Lac du Bouchet	2 250,00		2 215,50		2 250,00	
60210006	Achats ombles chevalier Lac du Bouchet	1 650,00		1 652,13		1 650,00	
60210007	Achats ombres Allier	14 000,00		13 756,16		0,00	
60216001	Achats de produits d'entretien	200,00		13,70		100,00	
60611001	Fournitures de gaz	2 000,00		1 809,98		1 900,00	
60612001	Fournitures d'électricité	900,00		1 024,82		1 100,00	
60613001	Fournitures d'eau	150,00		121,10		150,00	
60620001	Fournitures de carburants Renault Mégane	1 300,00		1 356,92		1 450,00	
60620002	Fournitures de carburants Renault Traffic	1 100,00		1 128,90		1 200,00	
60620003	Fournitures de carburants Dacia Duster	1 800,00		2 007,06		2 100,00	
60620004	Fournitures de carburants Peugeot Partner	400,00		357,16		0,00	
60620005	Fournitures de carburants Mitsubishi	700,00		460,01		600,00	
60620006	Fournitures de carburants Citroën Jumpy	500,00		690,91		750,00	
60620007	Fournitures de carburants Suzuki Vitara	1 100,00		1 129,06		1 200,00	
60620008	Fournitures de carburants matériel pêche électrique	150,00		107,31		150,00	
60640001	Fournitures de bureau	4 900,00		1 489,51		4 900,00	
60640002	Frais impression	2 150,00		1 180,80		1 200,00	
60650001	Fournitures d'habillement	2 950,00		998,49		1 050,00	
60650002	Fournitures d'équipements	1 300,00		667,34		1 000,00	
60650003	Fournitures d'habillement GPP	0,00		1 704,79		1 950,00	
60680001	Autres fournitures	3 100,00		3 915,26		3 200,00	
60680002	Autres fournitures : achat matériels animations	3 000,00		1 533,27		2 000,00	
60680003	Autres fournitures : achat matériels technique	3 750,00		935,45		1 800,00	
60680004	Autres fournitures : achat matériels informatique	1 700,00		1 122,00		3 250,00	
60680005	Autres fournitures : achat matériels APN	0,00		778,94		0,00	
61	SERVICES EXTERIEURS		36 650,00		42 061,46		37 350,00
61320001	Locations immobilières	900,00		893,36		1 550,00	
61340001	Locations de droits de pêche	6 100,00		6 431,71		6 500,00	
61350001	Location matériel de téléphonie	650,00		623,96		650,00	
61360001	Location matériel de photocopie	2 150,00		2 145,60		2 150,00	
61520001	Frais entretien et nettoyage siège social	4 450,00		3 274,20		3 300,00	
61520002	Frais réparation siège social	0,00		601,57		1 000,00	
61550001	Entretien et réparations matériel de transport Renault Mégane	300,00		469,43		500,00	
61550002	Entretien et réparations matériel de transport Renault Traffic	500,00		1 242,40		750,00	
61550003	Entretien et réparations matériel de transport Dacia Duster	650,00		4 670,58		600,00	
61550004	Entretien et réparations matériel de transport Peugeot Partner	1 000,00		68,00		0,00	
61550005	Entretien et réparations matériel de transport Mitsubishi	300,00		62,00		350,00	
61550006	Entretien et réparations matériel de transport Citroën Jumpy	800,00		62,00		500,00	
61550007	Entretien et réparations matériel de transport Suzuki Vitara	500,00		168,35		500,00	
61550008	Entretien et réparations autres matériels	600,00		0,00		350,00	
61560001	Frais de maintenance	4 600,00		6 347,02		5 500,00	
61560002	Frais maintenance site internet	600,00		600,00		600,00	
61560003	Frais contrat d'assistance	0,00		277,75		300,00	
61570001	Frais entretien et réparation matériel	400,00		2 329,54		1 300,00	
61610001	Primes d'assurances véhicules	4 700,00		5 328,78		4 200,00	
61680001	Autres assurances	7 350,00		6 465,21		6 650,00	
61810001	Documentation générale	100,00		0,00		100,00	
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS		81 200,00		75 410,77		79 950,00
62100001	Frais ristournes dépositaires	5 500,00		4 465,95		4 550,00	
62100002	Frais personnel intérimaire	0,00		1 604,82		0,00	
62200001	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	10 150,00		6 020,94		8 100,00	
62300001	Publicité, information, publications	13 200,00		13 177,52		10 600,00	
62310001	Frais manifestations promotionnelles	14 350,00		14 561,22		20 800,00	
62320001	Frais de promotion : cartes découverte	2 750,00		2 725,80		2 750,00	
62340001	Dons, cadeaux aux élus, personnels, etc...	0,00		350,00		350,00	
62510001	Frais de parking	200,00		25,95		50,00	
62510002	Frais de péage	600,00		597,20		600,00	
62530001	Frais déplacements du personnel	5 350,00		3 315,52		3 750,00	
62540001	Indemnités compensatrices de frais	7 000,00		7 369,92		7 900,00	
62570001	Frais de réception	1 100,00		969,11		600,00	
62600001	Frais de télécommunications	5 100,00		5 376,95		4 500,00	
62600002	Frais postaux	2 500,00		2 065,52		2 500,00	
62700001	Frais services bancaires	300,00		335,25		250,00	
62780001	Autres frais et commissions	0,00		1,89		50,00	
62810001	Cotisations organismes piscicoles	7 000,00		6 339,21		6 500,00	
62810002	Cotisations autres organismes	100,00		108,00		100,00	
62820001	Ateliers Pêche Nature	6 000,00		6 000,00		6 000,00	


63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		21 050,00		11 339,59		11 950,00
63100001	Impôts et versements assimilés sur rémunérations	5 200,00		5 348,00		3 500,00	
63120001	Taxe d'apprentissage	1 650,00		1 661,57		1 750,00	
63130001	Cotisation à la formation professionnelle (FAFSEA)	1 650,00		1 663,26		1 750,00	
63330001	Participation des employeurs à la formation professionnelle	10 000,00		0,00		0,00	
63510001	Impôts locaux	2 550,00		2 522,00		2 650,00	
63540001	Droit d'enregistrement et de timbre	0,00		144,76		0,00	
63580001	Autres droits	0,00		0,00		2 300,00	
64	CHARGES DE PERSONNEL		371 850,00		377 596,36		354 150,00
64110001	Rémunérations du personnels administratifs	79 750,00		79 679,91		81 600,00	
64110002	Rémunérations du personnels techniques	123 000,00		125 100,64		103 700,00	
64110003	Rémunérations du personnels animations	51 850,00		53 410,53		52 700,00	
64130001	Primes et gratifications stagiaires	700,00		1 231,30		1 000,00	
64141001	Indemnisation stage longue durée	1 500,00		0,00		1 500,00	
64141002	Indemnisation service civique	650,00		0,00		650,00	
64160001	Indemnités journalières	0,00		72,76		0,00	
64510001	Cotisations de sécurité sociale (C.M.S.A.)	66 000,00		71 209,90		65 650,00	
64530001	Cotisations aux caisses de retraite (A.G.R.I.C.A.)	37 700,00		34 413,07		32 100,00	
64560001	Cotisations pour le compte de l'Etat	1 050,00		766,94		950,00	
64570001	Cotisations prévoyance de base	4 850,00		4 734,51		4 500,00	
64580001	Cotisations complémentaire santé	4 800,00		4 476,80		4 800,00	
64800001	Frais de formation professionnelle	0,00		2 500,00		5 000,00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		275 850,00		194 605,15		240 250,00
65300001	Frais d'assemblée générale	2 300,00		3 175,00		2 800,00	
65300002	Frais de congrès	1 000,00		0,00		1 000,00	
65300003	Frais de conseils et commissions	6 200,00		5 079,15		5 900,00	
65300004	Frais de réunions des Présidents	1 300,00		1 092,00		1 100,00	
65300005	Frais de réunion des gardes pêche particuliers	0,00		0,00		700,00	
65300006	Frais de représentation du Président	600,00		63,33		500,00	
65300007	Frais de représentation du Trésorier	1 000,00		1 060,80		1 100,00	
65300008	Frais de représentation des administrateurs	2 000,00		1 673,14		1 700,00	
65300009	Frais fonctionnement siège social	500,00		384,21		400,00	
65720001	Subventions aux AAPPMA pour travaux piscicoles	20 000,00		20 000,00		5 000,00	
65720002	Subventions au SICALA pour travaux piscicoles	43 850,00		9 885,44		27 000,00	
65720003	Subventions FNPF travaux piscicoles à reverser aux AAPPMA	7 200,00		1 544,74		9 750,00	
65720004	Subventions diverses	1 000,00		1 155,00		1 000,00	
65720005	Subventions autres organismes à reverser aux AAPPMA	0,00		0,00		3 800,00	
65720006	Frais travaux continuité écologique	40 900,00		0,00		29 000,00	
65730001	Subventions de compensation aux AAPPMA	88 000,00		88 022,03		88 000,00	
65740001	Subventions de communication aux AAPPMA	19 350,00		19 396,25		18 550,00	
65750001	Subventions de repeuplements aux AAPPMA	25 000,00		26 092,02		25 000,00	
65760001	Subventions de garderie aux AAPPMA	7 350,00		5 400,00		7 350,00	
65780001	Attribution aux AAPPMA droits pêche Club Halieutique	5 100,00		5 107,11		5 100,00	
65800001	Autres charges	2 000,00		2 445,13		2 500,00	
65800002	Frais autres actions techniques	1 200,00		3 029,80		3 000,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		0,00		0,00		0,00
67800001	Autres charges exceptionnelles	0,00		0,00		0,00	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		44 850,00		45 881,85		39 300,00
6811135	Amortissement installation, agencement des constructions	20 500,00		20 528,67		20 500,00	
6811233	Amortissement étangs, terrains, barrages	4 750,00		4 724,20		4 750,00	
681125	Amortissement matériel technique et outillage	850,00		2 301,23		2 550,00	
6811282	Amortissement matériel de transport	11 500,00		11 527,49		7 300,00	
6811283	Amortissement matériel de bureau et informatique	4 250,00		3 776,79		1 150,00	
6811284	Amortissement mobilier	3 000,00		3 023,47		3 050,00	
TOTAL DES CHARGES		901 600,00	901 600,00	808 080,92	808 080,92	816 900,00	816 900,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		901 600,00	901 600,00	808 080,92	808 080,92	0,00	0,00

RE C E T T E S		PREVISIONNEL 2018		REALISE 2018		PREVISIONNEL 2019	
N° Cptes	INTITULE DES COMPTES	Montant		Montant		Montant	
70	CESSIONS DE PRODUITS, PRESTATIONS DE SERVICES		14 350,00		9 360,00		10 000,00
70800001	Produits activités annexes : pêches électriques	5 000,00		3 820,00		3 500,00	
70800002	Produits activités annexes : interventions pédagogiques	5 200,00		4 640,00		4 500,00	
70800004	Produits activités annexes : études piscicoles	4 150,00		900,00		2 000,00	
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		400 700,00		258 700,15		317 500,00
74160001	Subvention exploitation Fédération Nationale	211 000,00		173 482,39		172 500,00	
74160002	Subvention exploitation Fédération Nationale : travaux SICALA	31 900,00		9 179,63		23 500,00	
74160003	Subvention exploitation Fédération Nationale : travaux AAPPMA	7 200,00		1 544,76		10 850,00	
74170001	Subvention exploitation FPNP : redevance hydroélectrique	5 400,00		2 552,72		5 400,00	
74180001	Subvention Agence de l'Eau	49 200,00		49 200,00		45 100,00	
74180002	Subvention continuité écologique	50 000,00		0,00		23 850,00	
74200001	Subvention exploitation : Conseil Régional	41 300,00		16 188,65		29 900,00	
74200002	Subvention exploitation : Conseil Départemental	2 600,00		2 692,00		0,00	
74200003	Subvention exploitation : autres organismes	2 100,00		3 860,00		6 400,00	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		453 750,00		455 490,99		449 350,00
75610001	Cotisations fédérales	271 800,00		270 866,63		270 600,00	
75611001	Ristourne Club Halieutique	123 000,00		123 263,09		123 000,00	
75680001	Autres cotisations et vignettes	34 000,00		37 107,00		37 000,00	
75800001	Inscriptions manifestations	4 000,00		4 200,00		4 100,00	
75810001	Produits des transactions et dommages et intérêts	0,00		250,00		0,00	
75820001	Produits publicité sur Guide de la Pêche	0,00		640,00		650,00	
75820002	Participations repeuplements	7 000,00		5 585,51		0,00	
75830001	Participations des AAPPMA sur frais de gestion	10 600,00		10 497,42		10 900,00	
75840001	Produits divers de gestion courante	250,00		175,00		200,00	
75860001	Participation des AAPPMA sur travaux	2 500,00		2 306,34		2 300,00	
75870001	Participation inscription APN	600,00		600,00		600,00	
76	PRODUITS FINANCIERS		3 430,00		3 863,85		3 800,00
76400001	Revenus des valeurs mobilières de placement	3 430,00		3 863,85		3 800,00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		20 450,00		23 812,60		11 450,00
77520001	Produits des cessions d'éléments d'actifs	0,00		3 340,00		0,00	
77700001	Quote-part des subv. investissement virée au compte de résultat	7 450,00		7 474,36		5 450,00	
77800001	Autres produits exceptionnels	5 000,00		1,90		0,00	
77800003	Autres produits exceptionnels : remboursements divers	8 000,00		12 996,34		6 000,00	
79	TRANSFERT DE CHARGES		0,00		72,76		0,00
79100001	Transfert de charges d'exploitation : personnel administratif	0,00		0,00		0,00	
79100002	Transfert de charges d'exploitation : personnel technique	0,00		72,76		0,00	
79100003	Transfert de charges d'exploitation : personnel animation	0,00		0,00		0,00	
TOTAL DES PRODUITS		892 680,00	892 680,00	751 300,35	751 300,35	792 100,00	792 100,00
DEFICIT		8 920,00	8 920,00	56 780,57	56 780,57	24 800,00	24 800,00
TOTAL		901 600,00	901 600,00	808 080,92	808 080,92	816 900,00	816 900,00

4 - SECTION DES OPERATIONS EN CAPITAL 2019

R E C E T T E S			D E P E N S E S		
N° Cptes	Comptes budgétaires	Montant	N° Cptes	Comptes budgétaires	Montant
			1392	Subventions d'équipement Fédération Nationale inscrites au compte de résultat	5 450 €
			2151	Matériel technique	4 150 €
281	Amortissements immobilisations	39 300 €	2183	Matériel de bureau et informatique	2 000 €
TOTAL DES PRODUITS		39 300 €	TOTAL DES CHARGES		11 600 €
			AUGMENTATION DES MOYENS FINANCIERS		27 700 €

Annexe : bilan synthétique de gestion du lac du Bouchet 2018

		ANNEXE : GESTION DU PLAN D'EAU DU LAC DU BOUCHET ANNEE 2018	
COMPTES		DEPENSES	RECETTES
Détails			
* Achat poissons			
- Saison Grand Public : 900 kg truites arc-en-ciel	5 459,64 €		
375 kg saumon atlantique	1 241,02 €		
- Saison Pêche Sportive : 1600 kg grosses truites arc-en-ciel	12 328,51 €		
- autres investissements :			
- 0 cristivomers : indisponibles	0,00 €	22 940,60 €	
+ frais livraison (péage + frais)	0,00 €		
- 30 000 Corégones	2 215,50 €		
- 2 000 Ombles Chevalier	1 652,13 €		
+ frais livraison (péages)	43,80 €		
* Fournitures de bureau (permis) :	1 180,80 €	1 180,80 €	
* Temps travail : gestion technique et garderie 15 jours/an à 300 €/j	4 500,00 €	4 500,00 €	
* Temps travail : gestion administrative 4 jours/an à 300 €/j	1 200,00 €	1 200,00 €	
* Rémunération d'intermédiaire			
- Indemnisation des Gardes Pêche Particuliers (1 050 €/ Garde)	2 100,00 €	2 100,00 €	
- ristourne vente permis de pêche Boucherie de Cayres (1.25€/carte)	116,25 €	116,25 €	
- ristourne vente permis de pêche Chalet du Lac du Bouchet (1.25€/carte)	922,50 €	922,50 €	
- ristourne vente permis de pêche Restaurant le Couvige (1.25€/carte)	267,50 €	267,50 €	
* Redevance Conseil Départemental			
- Redevance 2018		3 710,00 €	
* Frais Fête de la Pêche et concours			
- achats de lots (JMC+Montagnac+Nebouy)	1 066,85 €	1 066,85 €	
- frais repas concours	205,50 €	205,50 €	
- inscriptions concours	1 275,00 €		1 275,00 €
* Ventes permis Saison Grand Public			
- 678 permis journaliers MAJEURE à 15 €	10 170,00 €		
- 116 permis journaliers MINEURE à 10 €	1 160,00 €		
- 154 permis Saison MAJEURE à 85 €	13 090,00 €		
- 19 permis Saison MINEURE à 40 €	760,00 €		
			25 180,00 €
* Ventes permis 2 Saisons Grand Public + Sportive			
- 21 permis 2 Saison à 175 €	3 675,00 €		3 675,00 €
* Ventes permis Saison Pêche Sportive			
- 248 permis journaliers MAJEURE à 20 €	4 960,00 €		
- 37 permis journaliers MINEURE 10 €	370,00 €		
- 23 permis Saison personne MAJEURE à 125 €	2 875,00 €		
- 1 permis Saison personne MINEURE à 40 €	40,00 €		
- 29 permis séjourclub de pêche tarif promotionnel	0,00 €		
- 72 permis offerts aux clubs	0,00 €		
			8 245,00 €
* Totaux		38 210,00 €	38 375,00 €
* BILAN 2018			165,00 €
* Rappel résultat en 2017 déficit de -3 101,36 €			

Compte rendu commission des finances du 7 mars 2019

La Commission des Finances du Conseil fédéral s'est réunie le jeudi 7 mars 2019 en vue d'examiner les comptes financiers de l'exercice 2018 et de préparer le budget prévisionnel de l'exercice 2019.

1 – BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

Le bilan en fin d'exercice 2018 présente une situation saine telle que décrite ci-après :

► à l'actif:		► au passif:	
Actif immobilisé :	394 354,12 €	Capitaux propres :	675 514,04 €
Actif circulant :	429 486,14 €	Dettes :	148 326,22 €
Total	823 840,26 €	Total	823 840,26 €

Détails :

Les dettes de la Fédération constatées au 31 décembre 2018 sont essentiellement constituées de charges sociales dues aux organismes sociaux, des cotisations Redevance des Milieux Aquatique à l'Agence de l'Eau pour l'année 2018, mais également d'une somme qui nous a été remboursée par la Caisse de Mutualité Sociale Agricole de 10 808,80 € pour un trop payé sur les cotisations sociales 2018. Cette somme a été affectée à un compte d'attente de classe 4, car il faudra la rembourser suite à une erreur de la C.M.S.A.. Toutes ces dettes qui s'élèvent à 148 326,22 € seront apurées au début de l'exercice 2019.

2 - COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018

Les dépenses de l'exercice s'élèvent à	808 080,92 €
et les recettes de l'exercice s'élèvent à	751 300,35 €
ce qui détermine un résultat déficitaire de.....	56 780,57 €
alors que le budget prévisionnel modifié avait été estimé avec un déficit de 8 920,00 €	

Sous réserve d'une analyse détaillée des lignes budgétaires, on peut indiquer que les dépenses sont dans l'ensemble conformes aux prévisions budgétaires émises.

Malgré cela on s'aperçoit que certaines dépenses ont été sous ou surs estimées :

- Les comptes 60620001 à 60620008 concernant le carburant des véhicules a subi une progression de 25 % en raison du prix au litre qui a fortement augmenté lors de l'exercice
- Le compte 60640001 : Fournitures de Bureau, le montant budgété n'a pas été atteint en raison de la non édition du document final du PDPG qui aurait dû être terminé en 2018 mais dont la finalisation ne sera réalisée qu'en 2019.
- Le compte 60680003 : Autres fournitures : achat matériels techniques. Il a finalement été décidé d'amortir l'achat de sondes thermiques et d'une tablette numérique. Cette acquisition a été enregistrée dans le compte 2151 Matériel technique.
- Le compte 61550003 : Entretien et réparations matériel de transport Dacia Duster, il y a un fort dépassement dû notamment aux frais de réparation du véhicule suite à la grêle. On retrouve le remboursement de la compagnie d'assurance dans le compte 77800001 Autres produits exceptionnels pour un montant de 3 816,40 €
- Le compte 61560001 : Frais de maintenance, il y a un dépassement en raison notamment du nombre de photocopies qui a nettement augmenté lors de l'année 2018.

- Le compte 61570001 : Frais entretien et réparation matériel est en augmentation suite à des frais de réparation du matériel de pêche électrique.
- Les comptes 65300001 à 65300008 concernant les frais de réunions, les frais de représentations du Président, du Trésorier et des administrateurs ont été maîtrisés.
- Le compte 65720002 : Subventions au SICALA pour travaux piscicoles : le montant prévu n'a pas été réalisé car ce compte est tributaire des demandes de règlement reçus du SICALA.
- Le compte 65720003 : Subventions FNPF travaux piscicoles à reverser aux AAPPMA : le montant prévu n'a pas été réalisé car ce compte est également tributaire des demandes de règlement émanant des AAPPMA qui, suite à leurs travaux, ont pu obtenir une subvention par la Fédération Nationale.
- Le compte 65720006 : Frais travaux continuité écologique : le montant de 49 000 € était affecté à la suppression du seuil du Cros, ce dossier n'a pu être traité pour plusieurs raisons en 2018.

Le résultat déficitaire de cet exercice peut s'expliquer par plusieurs facteurs dont les principaux sont :

- Un non encaissement des subventions de la Fédération Nationale et du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes dans le cadre de la réalisation du P.D.P.G., car le document final n'a pu être terminé en 2018. Cette recette sera constatée en 2019.
- Un autre élément important est la baisse du nombre de cartes de pêche sur l'année 2018 : moins 719 cartes (- 4,50 %) ce qui représente un montant de 16 960 €.

Par ailleurs la comptabilité analytique du Lac du Bouchet fait apparaître un excédent de 165,00 € sur l'exercice 2018 (voir annexe jointe).

Pour les années à venir il va falloir que le Conseil d'administration prenne certaines décisions importantes pour la gestion future de la Fédération. En amont de la Commission des Finances, une réunion s'est tenue au siège de la Fédération de Pêche sur demande du Président fédéral, le mardi 26 février 2019 avec la présence du Trésorier fédéral et du salarié qui s'occupe de la comptabilité.

3 - AFFECTATION DU DEFICIT DE L'EXERCICE 2018

Il est proposé d'affecter le déficit de l'exercice 2018 soit 56 780,57 €, au compte 110 "Report à nouveau" qui après cette opération présentera un solde de **565 424,82 €**.

4 - BUDGET PREVISIONNEL ET OPERATIONS EN CAPITAL 2018

La Commission a établi le budget prévisionnel pour l'exercice 2019 à partir des propositions faites par Jean François FERRAND assistant administratif en charge de la. Ce budget prévoit des dépenses pour un montant de **816 900,00 €** face à des recettes estimées à **792 100,00 €** et **présente un déficit de 24 800,00 €**.

En ce qui concerne les investissements pour 2018, il est prévu :

- deux ensembles informatiques d'un montant estimé à **2 000,00 €** destinés aux remplacements des postes informatiques attribués à Pierre ROA et à Sylvain BEAL
- d'un ensemble portatif de pêche électrique pour un montant estimé à **4 150,00 €**.

Au terme de son examen, la Commission propose au Conseil d'administration de soumettre ce bilan à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Synthèse de l'exercice 2018 par le cabinet comptable SARDA,

Monsieur Jean Rémi GALLIEN du cabinet SARDA fera une présentation synthétique de l'exercice comptable 2018

Rapports des vérificateurs aux comptes,

Monsieur Maurice MANET et/ou Monsieur LÉBOITEUX feront une présentation de leur rapport de vérification des comptes de la Fédération pour l'exercice 2018. Ils sont venus à la Fédération le 12 mars 2019 en présence du Président Lionel MARTIN, du Trésorier Lucien GIRAUDON ainsi que de Jean François FERRAND assistant administratif. Tous les documents comptables avaient été mis à leur disposition.

Approbation des résolutions financières présentées par le Trésorier.

Résolution financières n°1 :

Après avoir entendu les éléments de la commission des finances, du rapport du Conseil d'administration et des vérificateurs aux comptes et du Cabinet comptable SARDA, l'Assemblée Générale :

- **approuve les comptes financiers de l'exercice 2018,**
- **donne quitus au Conseil d'administration et au Trésorier,**
- **affecte le déficit de l'exercice 2018 de 56 780,57 € au compte 110 "Report à nouveau", qui après cette affectation s'établira à 565 424,82 €.**

APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Résolution financières n°2 :

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale **adopte le budget de l'exercice 2019** arrêté à :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
- section de fonctionnement	816 900,00 €	792 100,00 €
- section des opérations en capital	39 300,00 €	11 600,00 €

APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Résolution financières n°3 :

L'Assemblée Générale renouvelle et valide les mandats des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2019 de :

- **Monsieur Bernard LÉBOITEUX,**
- **Monsieur Maurice MANET.**

APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Rapport d'activités de la Fédération

PREAMBULE :

Vous trouverez ci-dessous le rapport d'activités fédérales de l'année 2018.

Tous les éléments importants de l'année 2018 seront présentés dans le fil de ce rapport d'activités.

LE FONCTIONNEMENT FEDERAL

- ◆ Le Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois en 2018 : les 3 février, 17 mars, 26 mai, 15 septembre et le 15 décembre.
- ◆ L'Assemblée Générale fédérale s'est tenue à Bas en Basset le 28 avril 2018 avec des élections complémentaires des membres du Conseil d'Administration, ont été élus : Cédric ROCHET de l'A.A.P.P.M.A. de Bas en Basset, Laurent BREUIL de l'A.A.P.P.M.A. de Saint Didier en Velay et sa région et Philippe DELEAGE de l'A.A.P.P.M.A. d'Yssingeaux. Un auditeur a été accueilli en cours d'année : Monsieur Philippe PORTAL de l'A.A.P.P.M.A. de Megecoste Ste Florine.
- ◆ La rencontre annuelle des Présidents d'A.A.P.P.M.A. s'est déroulée le 6 octobre 2018 à St Paulien.
- ◆ La Commission des Finances s'est réunie 2 fois, le 17 mars pour clôturer l'exécution du budget fédéral 2017 et préparer le budget prévisionnel de 2018 et le 20 juillet pour faire le point sur le déroulement du budget 2018.
- ◆ La Commission Communication et promotion de la Pêche s'est réunie en juillet et en novembre 2018.
- ◆ La situation financière de la Fédération est saine ainsi qu'en témoignent les documents financiers transmis aux Présidents et Délégués d'A.A.P.P.M.A. Le résultat de l'exercice budgétaire 2018 reflète d'une part le décalage important des paiements de subventions en attente notamment concernant la mise à jour du PDPG (FNPF et Région) et d'autres subventions dont le versement était prévu en 2018, cela devrait rentrer dans l'ordre en 2019. D'autre part la baisse des effectifs enregistrée en 2018 représente une perte d'environ 15 000 € environ des cotisations statutaires initialement prévues.
- ◆ La Fédération a participé assidûment aux réunions des différentes structures auxquelles elle est affiliée :
 - ➔ Conseils d'administration et Assemblée Générale de l'ARPARA. (vice-président de l'ARPARA)
 - ➔ Conseils d'administration et autres réunions de l'Union des FDAAPPMA du Bassin Loire-Bretagne (UFBLB)
 - ➔ Assemblée Générale de la F.N.P.F.,

- Assemblée du S.N.S.A.P.L.,
 - Assemblée Générale et Conseil d'administration du C.H.I.,
 - Conseils d'administration et assemblée générale du C.N.S.S.
 - Agence de l'Eau Loire-Bretagne (commissions finances et commission Milieux Aquatiques)
-
- ◆ La Fédération a bénéficié du soutien de plusieurs étudiants en stage : Cynthia VALENTIN, Marius DURANTON, Maël GIRARDON, Oglan BAGLAN, Rémy MOULIN, Jean Philippe MOURIER, Florent GUIRAO, Gaëtan GANIVET et Jade LECLERC. Ces personnes ont apporté une aide lors des opérations techniques, animations de l'été ou sur le plan administratif.
 - ◆ Début 2018, la Fédération a bénéficié du soutien d'Emile FIX-BORDIER en contrat d'apprentissage qui a pris fin le 28/02/2018 après 2 années passées dans notre structure. Il a obtenu son diplôme : BPJEPS « moniteur guide de pêche ».
 - ◆ La Fédération avait recruté Mélanie HILAIRE en CDD de 18 mois pour la mise à jour de PDPG avec le soutien financier de la FNPF, de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Conseil Départemental de Haute-Loire. Son contrat de travail a débuté le 3 avril 2017 et s'est terminé le 30 septembre 2018. Il lui a été proposé une prolongation de 2 mois pour finaliser ce travail.
 - ◆ La Fédération a du faire face au départ d'Emmanuelle MIGNE technicienne qualifiée en charge de la Restauration de la Continuité Ecologique (RCE) qui nous a quittée en août 2018. Suite à ce départ une période de réflexion a été menée pour poursuivre cette mission. Le Conseil d'Administration du 15 décembre 2018 a décidé d'embaucher en CDI Mélanie HILAIRE en remplacement d'Emmanuelle MIGNE à compter du 1er janvier 2019. Les missions de RCE de la Fédération devraient donc perdurer. La Fédération disposera également d'un appui pour les opérations techniques et les études.
 - ◆ L'ACCORD CADRE MEDDT-FNPF de 2012 :
L'accord cadre national relatif aux actions des structures associatives agréées de pêche de loisir en eau douce pour la restauration et la protection des milieux aquatiques a été signé le 27 mars 2012 entre le MEDDTL et la FNPF. Cet accord prévoit une convention entre l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Fédération de Haute-Loire. Un comité de programmation composé de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de la Délégation régionale de l'AFB et de la Fédération de Haute-Loire a été mis en place. La convention entre l'Agence et la Fédération était valable de 2013 à 2018. Cette convention a été signée en janvier 2014 à l'occasion du Carrefour International de la Pêche de Loisir de Cournon. Cet accord se concrétise par un soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur de 49 200,00 € pour l'année 2018 et concerne le financement des activités générales de la Fédération. Une nouvelle convention devrait voir le jour début 2019 mais avec un financement revu à la baisse du fait de la baisse générale du budget de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sur le 11ème programme.
 - ◆ LES REALISATIONS AVEC L'ARPARA EN 2018 :
L'Association Régionale des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (ARPARA) a continué de travailler collectivement avec les 12 Fédérations départementales. Avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'ARPARA continue de favoriser le développement du tourisme pêche et la communication.
Sur le projet de Convention de partenariat et d'objectifs (CPO) FD43/Région/ARPARA et les financements de la Région, en 2018 six dossiers de demande de subvention ont été validés pour notre Fédération.

Les dossiers concernent :

- La mise à jour du PDPG volet fonctionnement 2018
- La mise à jour du PDPG volet investissement 2018

- Le suivi thermique des cours d'eau volet fonctionnement 2018
- Le suivi thermique des cours d'eau volet investissement 2018
- Les animations d'éducation à l'environnement volet fonctionnement 2018
- L'aménagement d'un poste PMR sur l'Allier à la Bageasse volet investissement 2018 (projet toujours en cours)

Concernant la communication, l'ARPARA et la Fédération de Haute-Loire ont réalisé : des newsletters, des bulletins régionaux et des encarts dans la presse régionale.

LA PRATIQUE DE LA PECHE

Evolution du nombre de pêcheurs titulaires d'une carte de pêche en Haute-Loire en 2018 :

- Pour les cartes annuelles :

Cartes personne majeure :	7 101	moins	517	par rapport à 2017
Cartes personne mineur :	1 127	moins	26	par rapport à 2017
Cartes découverte femme	620	plus	13	par rapport à 2017
Cartes découverte moins de 12 ans	2 891	moins	142	par rapport à 2017
- Pour les cartes à durée limitée :

Cartes hebdomadaires	494	moins	30	par rapport à 2017
Cartes journalières	3 017	moins	17	par rapport à 2017
- Pour les vignettes du C.H.I. :

Cartes interfédérales ou suppléments	3 607	moins	42	par rapport à 2017
--------------------------------------	-------	-------	----	--------------------

Le bilan de l'année 2018 est négatif. Nous perdons 4,5% de cartes par rapport à 2017 ce qui représente - 719 cartes de pêche. Il faut noter que c'est le nombre de cartes « personne majeure » qui baisse fortement – 488 cartes. Cette baisse n'est pas sans incidence sur le budget fédéral. Les autres catégories de cartes de pêche sont stables globalement.

La campagne promotionnelle décidée par la Fédération et relayée par une grande majorité des A.A.P.P.M.A. a permis d'enrayer la chute des cartes découvertes moins de 12 ans. Le Conseil fédéral a validé la poursuite de cette opération en 2019.

En ce qui concerne les cartes temporaires « touristiques », les cartes « journalières » répondent bien à une demande d'une catégorie de pêcheur (3017 cartes délivrées en 2018). Les cartes hebdomadaires semblent continuer de s'essouffler avec encore une légère baisse en 2018 (- 30 cartes par rapport à 2017).

Nous comptabilisons 8 851 adhérents actifs au sein des 30 A.A.P.P.M.A. de Haute-Loire ce qui par rapport au nombre d'habitants, nous place toujours dans le peloton de tête des Fédérations départementales.

Depuis 2014, toutes les cartes de pêche sont délivrées via l'outil informatique et Internet sur le site www.cartedepeche.fr. A compter de 2019, toutes les Fédérations devront utiliser ce système moderne de délivrance des cartes de pêche.

Répartition des modes de délivrances des cartes de pêches en 2018 :

Les 15 253 adhésions prises par l'intermédiaire du site se répartissent :

- o 8 602 chez les dépositaires (magasins) **59 %** 9 193 (61,0 %) en 2017
- o 1 270 chez les dépositaires AAPPMA **9 %** 1 291 (8,5%) en 2017
- o 5 381 depuis le domicile des pêcheurs **32 %** 5 488 (30,5%) en 2017

Bilan des dépositaires multi-A.A.P.M.A. :

Pêche-Loisirs à Monistrol

1 434 cartes et options de toute nature		1 481 en 2017	
696 Cartes interfédérales et personnes majeures		791 en 2017	
73 Cartes découverte femme		64 en 2017	
108 Cartes personnes mineures		99 en 2017	
286 Cartes découverte moins de 12 ans		288 en 2017	
250 Cartes journalières		208 en 2017	
9 Cartes hebdomadaires.		18 en 2017	
12 Options		13 en 2017	
964 Cartes pour l'AAPPMA de Monistrol	68,0 %	895 en 2017	(60.4%)
135 Cartes pour l'AAPPMA de Bas en Basset	9,3%	185 en 2017	(12.5%)
131 Cartes pour l'AAPPMA de Ste Sigolène.	9,2%	132 en 2017	(8.9%)
58 Cartes pour l'AAPPMA de St Didier	4,1%	72 en 2017	(4.9%)
53 Cartes pour l'AAPPMA de Pont Salomon	3,7%	58 en 2017	(3.9%)
22 Cartes pour l'AAPPMA d'Aurec sur Loire	1,5%	39 en 2017	(2.6%)
71 Cartes pour l'AAPPMA de Retournac	4,9%	100 en 2017	(6.8%)

DECATHLON à Vals Près le Puy

463 cartes et options de toute nature		512 en 2017	
226 Cartes interfédérales et personnes majeures		260 en 2017	
15 Cartes découverte femme		17 en 2017	
46 Cartes personnes mineures		54 en 2017	
102 Cartes découverte moins de 12 ans		116 en 2017	
58 Cartes journalières		47 en 2017	
13 Cartes hebdomadaires.		11 en 2017	
3 Options		7 en 2017	
216 Cartes pour l'AAPPMA de Pont de Chadron	46,6%	313 en 2017	(61.1%)
247 Cartes pour l'AAPPMA du Puy	53,4%	199 en 2017	(38.9%)

L'Asticot d'Or à Bas en Basset

892 cartes et options de toute nature		926 en 2017	
449 Cartes interfédérales et personnes majeures		483 en 2017	
39 Cartes découverte femme		44 en 2017	
52 Cartes personnes mineures		61 en 2017	
146 Cartes découverte moins de 12 ans		129 en 2017	
198 Cartes journalières		203 en 2017	
5 Cartes hebdomadaires.		3 en 2017	
3 Options		3 en 2017	
636 Cartes pour l'AAPPMA de Bas en Basset	71,1%	802 en 2017	(86.6%)
19 Cartes pour l'AAPPMA de Monistrol.	2,2%	15 en 2017	(1.6%)
73 Cartes pour l'AAPPMA de Ste Sigolène	8,2%	28 en 2017	(3.0%)
24 Cartes pour l'AAPPMA d'Aurec	2,7%	6 en 2017	(0.6%)
43 Cartes pour l'AAPPMA de Pont Salomon	4,9%	38 en 2017	(3.5%)
92 Cartes pour l'AAPPMA de Retournac	10,4%	32 en 2017	(3.5%)

5 Cartes pour l'AAPPMA de Saint Didier en Velay 0.5% 5 en 2017 ; (0.5%)

Le Tabac Presse Moulin à St Maurice de Lignon

24 cartes et options de toute nature		26 en 2017	
13 Cartes interfédérales et personnes majeures		17 en 2017	
2 Cartes personnes mineures		3 en 2017	
3 Cartes découverte moins de 12 ans		0 en 2017	
6 Cartes journalières		5 en 2017	
0 Carte hebdomadaire		1 en 2017	

24 Cartes pour l'AAPPMA de Ste Sigolène	100%	23 en 2017	(88.5%)
0 Cartes pour l'AAPPMA d'Yssingaux	0%	3 en 2017,	(11.5%)

Tabac Presse Beauzac

66 cartes de toute nature		55 en 2017	
36 Cartes interfédérales et personnes majeures		20 en 2017	
2 Cartes découverte femme		3 en 2017	
8 Cartes personnes mineures		2 en 2017	
7 Cartes découverte moins de 12 ans		9 en 2017	
13 Cartes journalières		21 en 2017	

19 Cartes pour l'AAPPMA de Bas en Basset	29,2%	38 en 2017	(69.1%)
1 Cartes pour l'AAPPMA de Monistrol.	1,5%	0 en 2017	
46 Cartes pour l'AAPPMA de Retournac	69.2%	17 en 2017	(30.9%)

Nath'Alimentation à Grazac

54 cartes de toute nature		75 en 2017	
27 Cartes interfédérales et personnes majeures		34 en 2017	
1 Carte découverte femme		2 en 2017	
11 Cartes personnes mineures		14 en 2017	
9 Cartes découverte moins de 12 ans		18 en 2017	
5 Cartes journalières		7 en 2017	
1 Cartes hebdomadaire		0 en 2017	

23 Cartes pour l'AAPPMA de Ste Sigolène	42,6%	29 en 2017	(38.7%)
31 Cartes pour l'AAPPMA d'Yssingaux	57,4%	46 en 2017	(61.3%)

BILAN GARDERIE : CHIFFRES CLES 2018

Nombre de garde-pêche en 2018 :

- 48 gardes pêche bénévoles (dont 5 commissionnés par la Fédération sur le barrage de Lavalette et le lac du Bouchet)
- 4 salariés de la Fédération à temps partiel

Bilan de la garderie fédérale (salariés) :

- 49 sorties
- 708 pêcheurs contrôlés dont 84 pêcheurs extérieurs au département de la Haute-Loire
- 22 rappels à la réglementation et 10 achats de CDP
- 3 PV en plus des nombreux rappels à la réglementation
- Des sorties communes avec les agents de l'ONCFS ont été réalisées avec un bilan très enrichissant.

Bilan des procédures d'infraction à la police de la pêche :

- 7 PV en eaux libres
- Dont 2 classés sans suite / 3 procédure toujours en cours, 5 procédures ont été soldés par le paiement d'une transaction pénale
- 5 procédures ou constats d'infractions au lac du Bouchet (4 ont été régularisés par le paiement d'une amende ou l'achat d'un permis saison / une exclusion)
- Gestion des procédures, on note une amélioration du dialogue avec partenaires : DDT 43 notamment et un meilleur suivi de l'avancée des procédures en eau libre même si cela prend parfois plusieurs mois.

Formation de nouveaux gardes pêche particuliers à l'automne 2018 :

5 nouveaux gardes pêche bénévoles seront en activité au cours de l'année 2019. Ils ont été formés par le service technique de la Fédération.

BILAN PRATIQUE DE LA PECHE AU LAC DU BOUCHET :

La pratique de la pêche au Lac du Bouchet a connu une belle saison 2018 avec une progression de la fréquentation et de la satisfaction en saison Grand Public. La pêche du « cristivomer » amène toujours de nombreux pêcheurs avec de nouvelles techniques de pêche. L'effort permanent de communication de la Fédération pour la promotion de la pêche sur le lac contribue également à cette situation. La Fédération travaille également sur le développement de nouvelles techniques de pêche avec de nouvelles espèces de salmonidés (omble chevalier et corégone). A noter l'indisponibilité des cristivomers pour le repeuplement jusqu'en 2020-2021.

La saison sportive a enregistré une forte baisse, probablement due à l'absence de location de barque, malgré l'effort promotionnel fait par la Fédération pour les groupes, club et partenaires. En effet, seulement 248 permis journalier « majeure » + 72 permis journaliers gratuits ont été établis en 2018 (=320) contre 409 + 22 gratuits en 2017 (= 431).

Les permis 2 saisons ont satisfait 21 pratiquants réguliers.

Bilan de la saison « Grand Public » :

- 678 permis journalier « majeure » et 116 permis journalier « mineure »,
- 154 permis saison personne « majeure » et 19 permis saison « mineure ».
- 15 permis journalier offerts (lots, concours,..)

Bilan permis 2 saisons (nouveau 2018):

- 21 permis 2 saisons délivrés

Bilan de la saison « Sportive » :

- 248 permis journaliers « majeure » et 37 permis journalier « mineure »,
- 29 permis saison « majeure » et 1 permis saison « mineure »,
- 72 permis journalier offerts (promotion groupe, lots, concours,..)

Le nombre de permis délivrés est inférieur aux années précédentes mais cela n'est pas représentatif. En effet en 2018 nous avons mis en place la gratuité sans formalité pour les enfants de – 8 ans et nous avons réduit le nombre de type de permis. De plus nous avons délivré plus de permis saisonniers.

A noter qu'en 2018 les permis du lac du Bouchet étaient disponibles sur 2 sites internet, avec une disponibilité garantie 7/7 jours et 24/24h :

- Sur le site www.cartedepeche.fr dans les options disponibles pour les pêcheurs ayant une carte de pêche 2018
- Sur le site www.achetezaupuy.com pour tous les publics.

Au niveau financier, l'exercice 2018 présente un solde légèrement excédentaire (+165 €). Nous avons inclus dans le bilan annuel le temps de travail lié à la gestion de la pêche au lac du Bouchet tant sur le plan technique qu'administratif (hors temps de travail pour la promotion et l'animation). Il faut également retenir l'importante redevance versée au Conseil Départemental de Haute-Loire qui sera de 3 710,00 € pour 2018.

Il faut également rappeler l'absence de location de barque et pédalos en 2018 ce qui a été préjudiciable pour la promotion de la pêche sur le site et encore plus sur la saison sportive. De nombreux habitués ou groupes de pêcheurs ne sont pas venus du fait de l'absence de barque... Nous sommes totalement étrangers à cette situation que nous déplorons. Nous espérons vivement une solution pour 2019

BARRAGE DE LAVALETTE :

En 2018, la pratique de la pêche en barque et en Float-Tube au barrage de Lavalette est en très nette augmentation avec 1 220 réservations (rappel : 819 réservations en 2017). Cela représente + 49% d'augmentation par rapport à l'an dernier. On observe une égalité entre le nombre de réservation en barque ou en Float-tube.

Fin 2018 la Fédération a organisé un premier comité de gestion du barrage de Lavalette depuis la rétrocession du droit de pêche à la Fédération de Haute-Loire fin 2017. Tous les partenaires étaient présents. Cette réunion s'est très bien déroulée et de belles avancées devraient se concrétiser en 2019.

EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION.

Au niveau de la réglementation de la pêche, en ce qui concerne les deux principales composantes à savoir les quotas et les tailles de capture il n'y a pas eu de bouleversements en 2018.

LE SAUMON DE L'AXE LOIRE-ALLIER, SON AVENIR SUR NOTRE TERRITOIRE :

Depuis 2016, la possibilité de la réouverture de la pêche du saumon atlantique a été actée dans les documents cadres nationaux, bien évidemment avec des conditions très spécifiques et des objectifs chiffrés. Ce dossier est toujours en cours et dépendra de l'évolution des populations à l'avenir.

La Fédération a proposé et organisé une visite de terrain du barrage de Poutès et du CNSS en mars. Tous les acteurs ont été conviés

La Fédération a œuvré pour l'organisation d'une réunion de restitution de l'association LOGRAMI en Haute-Loire. Le bilan des travaux techniques de LOGRAMI ont été présentés et les participants ont pu échanger leur point de vue.

La Fédération a continué à soutenir sa position visant la réouverture de la pêche et la valorisation des territoires. Cette position a fait l'objet de nombreux échanges avec les partenaires.

La demande de pouvoir aleviner sur la partie amont du barrage de Poutès a été répétée à de nombreuses reprises auprès de toutes les institutions. Du fait des travaux de réaménagement du barrage de Poutès à venir, il est important de profiter un maximum et rapidement des meilleures conditions de dévalaison des SMOLTS et des conditions de grossissement sur la partie amont de l'Allier qui sont bien supérieures aux conditions de survie dans la partie aval de l'Allier...

LE PROJET « OMBRE DE L'ALLIER EN 2EME CATEGORIE » :

L'année 2018 était la dernière année du projet expérimental de repeuplement en ombre commun sur l'Allier de Langeac à Villeneuve d'Allier. La fréquentation des pêcheurs est très encourageante mais le retour des carnets de captures n'est pas automatique. Une enquête de terrain devait être mise en place en collaboration avec le SMAT du haut Allier à l'automne 2018.

Les informations dont nous disposons seront analysées et les conclusions sur cette expérience seront établies pour une poursuite éventuelle.

CONVENTION DE PARTENARIAT RTE-ENEDIS ET FEDERATION : SENSIBILISATION « PRUDENCE SOUS LES LIGNES »

Conformément à nos engagements, la Fédération a contribué à la diffusion d'un message de prudence face aux risques électriques. La convention a été renouvelée à l'occasion de l'Assemblée Générale à Bas en Basset avec RTE et lors de la réunion d'automne des Président avec ENEDIS.

En 2018, la Fédération a sensibilisé :

- Le jeune public à l'occasion des fêtes de la pêche des A.A.P.P.M.A. de Haute-Loire en diffusant plus de 500 livrets pédagogiques.
- Les visiteurs des salons de la pêche de Cournon en diffusant les plaquettes d'information.
- Le public via notre site internet ou des visuels apparaissent et renvoient sur les pages d'information.
- La présence d'information sur notre brochure annuelle

PROTECTION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

BILAN HYDROLOGIQUE 2018 :

Suivant une fin d'année 2017 où l'hydrologie des cours d'eau a été déficitaire jusqu'en décembre, les précipitations du début d'année (janvier, mars) et du printemps (mai) 2018 ont permis de rétablir un écoulement normal, voire légèrement excédentaire jusqu'au début de l'été. L'étiage estival s'installe malgré tout rapidement et devient marqué à partir de la mi-juillet. Le retour à une situation normale n'est constaté qu'à partir du début du mois de novembre ; pendant cette période de 3 mois et demi, les débits des cours d'eau s'abaissent jusqu'à des valeurs parfois critiques et plusieurs arrêts sécheresse et de restrictions des usages de l'eau sont pris par le Préfet (les niveaux de restriction des usages sont maximum fin septembre).

Des étés chauds et secs (2015 à 2018), parfois jusqu'à l'automne (2017, 2018), des crues marquées, localisées (juin 2017) ou générales (automne 2016, janvier 2018) sont des événements hydrologiques marquants ces dernières années, qui conditionnent l'état des peuplements piscicoles et particulièrement des populations de truite (couple hydrologie/température) : l'année 2018 se caractérise par un recrutement réduit, comme en 2017 et en 2016 (reproduction et/ou survie-croissance limitées des stades jeunes). De fait, l'abondance des populations est globalement réduite (alevins et truitelles tout particulièrement) sur la majorité des sites suivis, bien que cette baisse soit variable selon les cours d'eau.

Un tel phénomène avait été observé dans un passé récent entre les années 2003 à 2006, également marquées par des étés chauds et secs, qui avaient vu une baisse importante des populations de truite. Celles-ci s'étaient rétablies assez rapidement les années suivantes en faveur des conditions hydro-climatiques plus clémentes. Nos populations de truite sembleraient donc

montrer une bonne résilience à de tels événements climatiques, dans la mesure où ceux-ci ne deviendraient pas "la norme".

Fort de ce constat, La Fédération de pêche réaffirme sa priorité aux actions sur les milieux aquatiques, dont le bon état est le seul gage pour des communautés piscicoles préservées, adaptées, fonctionnelles et résilientes. Des mesures relatives à la réglementation de la pêche (réserves, tailles légales, quotas...) et à la gestion halieutique (repeuplement) pourront être étudiées pour accompagner nos populations naturelles. Le repeuplement à partir de poissons d'élevage, hors soutien direct pour l'halieutisme (poissons capturables), est à proscrire. La priorité demeurant la préservation du "pool génétique sauvage" des espèces (truite, ombre...).

Le Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) en voie de finalisation pourra être le cadre privilégié de ces réflexions.

CAMPAGNES DE REGULATION DES CORMORANS :

Pour la campagne de régulation des cormorans correspondant à l'hivernage 2018/2019, nous avons toujours un quota de 380 oiseaux répartis entre les bassins de la Loire (150) et de l'Allier (200) et les eaux closes (30). Avec un quota minimal de 200 oiseaux à réaliser sur l'Allier, les opérations ont été menées à bien par les Lieutenants de Louveterie ainsi que les bénévoles des A.A.P.P.M.A. agréés individuellement par le Préfet. Lors de la réunion de planification des opérations, deux représentants de la LPO étaient présents. Il est clair que nous ne partageons pas le même point de vue mais des discussions ont été possibles.

En bref le quota a été réalisé, avec toujours plus de difficultés pour la réalisation des tirs sur le bassin de l'Allier du fait de la configuration des sites et la présence d'habitations ou de promeneurs. On observe également de plus en plus d'oiseaux sur le bassin de la Loire, notamment dans le secteur de Bas en Basset.

DECLARATIONS DE POLLUTIONS OU NUISANCES :

En 2018, la Fédération a enregistré 16 déclarations importantes signalant des pollutions ou des nuisances, des couleurs, des odeurs inhabituelles ou des écoulements suspects. L'information nous a été faite souvent par des pêcheurs, les 1ers garants de la qualité de l'eau et de sa surveillance...

A chaque fois les informations ont été transmises aux services compétents chargés de la police de l'eau pour des suites à donner (DDT 43, AFB...).

COMMISSIONS PEFECTORALES :

La Fédération participe à diverses commissions préfectorales : C.O.D.E.R.S.T., Commission des Sites et des paysages, commission des Carrières.

De plus, la Fédération émet des avis rédigés par les services techniques sur des dossiers de demande d'autorisation au titre de la « loi sur l'eau » transmis par la Direction Départementale des Territoires et émet des avis lors d'enquêtes publiques.

COMITE DE BASSIN :

Le Président fédéral représente la F.N.P.F. au Comité de Bassin et à la Commission du Milieu Naturel de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Il participe aussi au COGEPOMI (Comité de Gestion des Poissons Migrateurs). C'est le Président qui représente notre structure.

LES SAGE EN HAUTE-LOIRE :

La Fédération est présente ou représentée dans les CLE des 7 S.A.G.E. couvrant intégralement notre territoire :

- S.A.G.E. Loire Amont, porté par l'EPL approuvé par arrêté préfectoral en 2017.
- S.A.G.E. Loire en Rhône-Alpes, porté par l'EPL approuvé par arrêté préfectoral en 2014.
- S.A.G.E. Alagnon, porté par le SIGAL, approbation prévue par arrêté préfectoral en 2019.
- S.A.G.E. Allier-aval, porté par l'EPL, approuvé par arrêté préfectoral en 2015.
- S.A.G.E. Haut-Allier, porté par l'EPL, approuvé par arrêté préfectoral en 2016.
- S.A.G.E. Dore, porté par l'EPL, approuvé par arrêté préfectoral en 2014.
- S.A.G.E. Lignon du Velay, porté par le SICALA, approbation prévue par arrêté préfectoral en 2019.

CONTRATS TERRITORIAUX :

Pour rappel, la Fédération participe avec les A.A.P.P.M.A. concernées à la vie des « Contrats territoriaux » (CT) :

- o CT Haut-Lignon : il est actuellement terminé. Une étude bilan est en cours. Une poursuite via un contrat territorial à l'échelle du bassin versant est envisagée. Des travaux de démonstrations ont été faits en 2018 pour encourager une suite.
- o CT Haut bassin de la Loire : en cours,
- o CT Borne : en cours,
- o CT Dore amont : en cours,
- o CT Ance du Nord : en cours,
- o CT affluents de l'Allier : il est terminé. Une réflexion, est menée pour la mise en place d'un Contrat Territorial sur le bassin du haut Allier
- o CT Allagnon : un premier contrat est terminé et un deuxième est en cours,
- o Contrat Territorial sur la Loire aval : actuellement en cours d'étude et d'élaboration.

L'AMENAGEMENT DU BARRAGE DE POUTES :

La position de la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Haute-Loire a toujours été de trouver un compromis alliant tous les enjeux de ce dossier qui permettrait de satisfaire à la plus grande transparence de l'ouvrage et la conservation d'une activité économique de production d'énergie.

L'année 2018 aura été une année administrative de ce projet avec peu de travaux mais des mesures temporaires d'amélioration des conditions de dévalaison très positives.

Les travaux de reconfiguration auront lieu au printemps 2019. La retenue devrait être abaissée, vidangée et les vannes démontées. La Fédération est associée à ce projet et au suivi des travaux. A priori nous serons sollicités pour la récupération des poissons lors de la vidange du barrage en 2019.

REPEUPEMENTS :

Depuis 2011, les A.A.P.P.M.A. doivent effectuer leurs éventuels repeuplements des cours d'eau en poissons de pisciculture en conformité avec la note de cadrage adoptée lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 16 octobre 2010.

L'objectif est de respecter le plan de gestion fédéral (PDPG) qui concilie pratique halieutique et protection des espèces. Chaque A.A.P.P.M.A. doit envoyer son programme de repeuplement annuel à la Fédération. Comme en 2016, 2017 et 2018 les services de la Fédération n'ont pas eu le temps d'émettre un avis sur ces programmes, qui nous sont parvenus parfois tardivement et nous nous en excusons. A compter de 2019, la Fédération prendra le temps d'émettre un avis sur le programme de repeuplement de chaque A.A.P.P.M.A..

Nous vous rappelons que le financement des poissons par le fonds de compensation passe par le respect de cette note de cadrage de 2010.

Globalement il a été introduit dans les rivières de Haute-Loire 5 200 kg de truites adultes en grande majorité des Truites Arc-en-Ciel. Cette quantité est en baisse par rapport aux années précédentes (5600 kg en 2017).

En 2018, aucuns œufs, alevins ou truitelles, n'ont été introduits dans nos rivières.

CONTINUITÉ ECOLOGIQUE (RCE):

Le groupe de travail, composé de la DDT 43, l'Agence de l'Eau, le Conseil Départemental, la DREAL Auvergne, l'AFB (région et brigade 43), le SICALA et la Fédération de Pêche s'est réuni début 2018.

Un état des lieux précis a été réalisé : sur le travail accompli et l'état de la situation. Il restait en 2018 : 162 ouvrages à rendre conforme.

Notre Fédération a dû faire face au départ de la technicienne en charge de la RCE qui a quitté ses fonctions le 10 août 2018. Après une période de réflexion pour la poursuite de cette mission importante pour la Fédération a décidé de l'embauche en CDI de Mélanie HILAIRE déjà en poste à la Fédération sur la réactualisation du PDPG à compter du 1^{er} janvier 2019.

Nous avons un chantier prévu en 2018 (Seuil du Cros sur la Sumène) qui a dû être reporté faute de garantie suffisante sur le subventionnement de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. La subvention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a été confirmée en décembre 2018 et les travaux devraient avoir lieu en 2019 dès que possible.

Malheureusement, il existe plusieurs dossiers de microcentrales en cours de création : Chanteuges, le Moulin d'Arcis sur la Gazeille et sur l'Auze près d'Yssingaux... lors des consultations la Fédération s'est toujours opposée à tout nouvel équipement.

Nous avons connu en 2018 un projet sur le Pontajou qui a fait l'objet d'un avis défavorable des services de l'Etat suite à une mobilisation très importante des riverains, associations, pêcheurs, lors de l'enquête publique. De fait ce projet ne devrait pas voir le jour.

PROJET DE MICROCENTRALE A CHANTEUGES :

Un projet de microcentrale à Chanteuges est toujours d'actualité sous la maîtrise d'ouvrage de la communauté de commune. Ce projet se situe sur la Desges à 500 mètres en amont du CNSS.

Par principe, la Fédération est opposée à toute nouvelle création, d'autant plus que ce projet risque d'impacter le fonctionnement du CNSS.

La Fédération fait partie du collectif d'opposants qui remettent en cause le bien-fondé du projet ainsi que certains aspects administratifs du dossier.

Avec l'accord du Conseil d'Administration, la Fédération participe au financement des honoraires du cabinet d'avocat qui défend le collectif aux profits de la protection des milieux aquatiques.

La Fédération continue de suivre ce dossier.

CONNAISSANCE DU PATRIMOINE PISCICOLE

ACQUISITION DE DONNEES :

L'acquisition de connaissances sur les peuplements piscicoles concerne d'abord les cours d'eau de Haute-Loire par la réalisation de pêches électriques réalisées dans des objectifs divers.

En 2018 ce sont au total 78 opérations qui ont été réalisées :

- 8 pêches de sauvetages avant travaux autorisés par les Services Départementaux de Police de l'Eau (DDT / ONEMA) en tant que mesures préventives. Ces opérations sont facturées aux pétitionnaires (collectivités, entreprises, EDF...).
- 65 pêches à des fins d'étude et de connaissance des peuplements piscicoles, dans le cadre du suivi de notre réseau départemental piscicole (RDP.43) pour établir un état initial ou à la demande de nos partenaires institutionnels (SICALA, SIGAL, Conseil Départemental) et des A.A.P.P.M.A.
- 5 pêches à des fins d'études spécifiques

Ces opérations sont bancarisées et traitées avec des logiciels spécialisés (WAMA, GEOPIKAIA). Leur analyse et le calcul d'un certain nombre d'indicateurs piscicoles (Indice Poisson Rivière, concordance typologique, qualité salmonicole) nous renseignent sur la qualité des peuplements et des populations d'espèces « repères » (truite, ombre commun, brochet) en lien avec celle des milieux aquatiques qui les hébergent.

Une copie des comptes rendus des pêches de sauvetage avant travaux et des études sont adressés aux A.A.P.P.M.A. concernées.

REACTUALISATION DU PDPG

En 2017, le territoire avait été découpé en « contextes piscicoles » (unités de gestion cohérente). Le diagnostic de ces contextes avait été initié. Toutes les données disponibles concernant la physico-chimie et la biologie des milieux ainsi que l'état des populations piscicoles, avaient alors été recueillies et traitées.

En 2018, ce diagnostic a été complété, avec l'ajout de l'ensemble des données qui n'étaient pas encore disponibles ou n'avaient pas pu être analysées en 2017, et notamment :

- Les données concernant la thermie des cours d'eau (températures mesurées par les sondes thermiques de la Fédération en 2016 et données de la DREAL)

- Les résultats des pêches électriques effectuées en 2017 par la FDPPMA et ses partenaires techniques (AFB, Fédérations des départements limitrophes, bureaux d'études...)
- Les observations subaquatiques de la faune piscicole effectuées par l'IRSTEA
- Les données complétant l'inventaire des pressions sur l'eau et les milieux aquatiques (captages de sources, installations hydroélectriques en activité et plans d'eau)

Parallèlement à ce travail, des inventaires par pêches électriques ont été réalisés, afin d'obtenir des données piscicoles sur les cours d'eau peu ou pas inventoriés. Les résultats de ces inventaires n'ont pas pu être analysés comme les données antérieures mais elles ont toutefois apporté quelques compléments d'information pour certains contextes très peu inventoriés (Cronce, Doulon).

Dans le cadre de ce diagnostic, pour chaque contexte piscicole, les principaux facteurs limitant les populations piscicoles ont été listés et leurs impacts sur les milieux aquatiques et leurs populations piscicoles ont été identifiés.

Les actions permettant d'agir sur ces facteurs limitants ou de préserver les milieux et populations piscicoles ont ensuite été listées et hiérarchisées.

Un mode de gestion piscicole a également été préconisé pour chaque contexte piscicole.

Par ailleurs, le comité de pilotage a été réuni pour la seconde fois en juin 2018, afin de présenter l'état d'avancement du travail, ainsi qu'une première ébauche du diagnostic aux partenaires techniques.

Enfin, une première version des 4 volumes du PDPG a été rédigée.

En 2019, ces documents feront encore l'objet de quelques modifications, notamment pour prendre en compte les remarques émises par les AAPPMA et les partenaires techniques lors des réunions de présentation du projet de PDPG.

La validation et l'impression de ce document sont prévues pour juin 2019.

DEVELOPPEMENT, PROMOTION ET COMMUNICATION

COMMUNICATION :

Sur le plan promotionnel, la Fédération a été présente sur le salon de Cournon en janvier. Pour la première fois nous avons participé en avril au forum du tourisme à St Paulien. Notre présence a été appréciée et nous avons mis en avant le tourisme halieutique en Haute-Loire.

Nous apportons également une aide matérielle aux A.A.P.P.M.A. dans le cadre de manifestations locales.

Une conférence de presse a été organisée au siège fédéral pour présenter le guide de la pêche en Haute-Loire et pour faire le bilan de la saison 2017. Nous avons réalisé plusieurs communiqués de presse pour l'ouverture de la pêche, pour la pêche au Lac du Bouchet ou pour les manifestations (Open Float-tube – fête de la pêche à la Mouche).

Avec l'ARPARA, nous avons réalisé deux bulletins régionaux intitulés « Réseau pêche », plusieurs newsletters transmises aux pêcheurs de Haute-Loire et mises en ligne sur notre site internet.

La Fédération a également participé à la diffusion d'encarts « pêche » dans la presse locale avec le soutien de l'ARPARA et de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Nous avons été partenaire du Festival RISE du film de pêche à la mouche. Cette manifestation a eu lieu le 2 mars 2018 au cinéma le Dyke du Puy en Velay.

La FNPF ayant reconduit son partenariat avec le Tour de France en 2018, le département de la Haute-Loire n'a pas été concerné par le parcours du Tour en 2018.

Nouveauté 2018, la Fédération s'est investie dans les réseaux sociaux pour rajeunir ses moyens de communication. Une page Facebook « PECHE HAUTE LOIRE » a été créée pour diffuser des informations relatives à la pêche en Haute-Loire. Il faut maintenant alimenter ce vecteur de communication régulièrement. C'est environ un millier de personnes qui suivent les actualités mise en ligne.

A la frontière entre la communication, la promotion et le développement de la pêche de loisir la Fédération a réalisé plusieurs vidéos à destination du public, l'objectif étant prioritairement les jeunes 12-25 ans mais pas seulement. La Fédération a réalisé 3 vidéos avec « les Mordus de la Truite », vidéos brèves et dynamiques qui mettent en avant la pêche moderne en Haute-Loire.

La Fédération a également réalisé avec FilFish Prods deux vidéos subaquatiques qui mettent en avant les milieux aquatiques et leurs habitants. Ces vidéos réservent de belles surprises et de belles images.

Toutes ces vidéos sont visibles sur notre chaîne YouTube « PECHE HAUTE LOIRE ». Leur promotion a été assurée en outre sur notre page Facebook et sur notre site internet.

DEVELOPPEMENT / PROMOTION :

3 animateurs (Sylvain BÉAL, Yann FORLOROU et Emile FIX-BORDIER apprenti) ont exercé sur 2018.

Nos actions de formation de nouveaux pêcheurs se poursuivent notamment par les Ateliers Pêche Nature (A.P.N.) au nombre de 5. Cela représentait environ 80 élèves en 2018.

Les salariés ont réalisé de nombreuses animations dans différents établissements scolaires ou centres de loisirs, ce qui représente 1075 enfants, ados ou adultes sensibilisés à la protection du milieu aquatique ou initiés à la pratique de la pêche.

196 personnes ont bénéficié des animations estivales organisées par la Fédération (contre 114 en 2017). Les animations proposées concernent :

- Pêche à l'écrevisse américaine en ville,
- Pêche au coup,
- Pêche du cristivomer au lac du Bouchet,
- Pêche à la mouche.

En parallèle, la Fédération réalise des animations à destination des seniors sur le bassin du Puy en Velay, des animations pour les étudiants en BPJEPS « pêche de loisir » et les publics de personnes en situation de handicap.

Concernant les événementiels :

- Le 22 septembre 2018 s'est tenu la 13ème Fête de la pêche à la mouche au Lac du Bouchet. L'édition 2018 a attiré 7 pêcheurs du bord, 13 équipes en bateau et 18 float-tubes soit 51 participants (contre 49 en 2017).
- Dans le cadre d'un challenge interdépartemental, la Fédération a organisé le 6ème OPEN FLOAT-TUBE sur le barrage de Lavalette le dimanche 7 octobre avec 70 participants inscrits.

La Fédération a aidé les A.A.P.P.M.A. organisatrices de nombreux concours et manifestations. Plusieurs organisations dépassent largement nos frontières départementales.

La Fédération a proposé des Tee-shirts promotionnels pour enfants qui ont été distribués aux A.A.P.P.M.A. demandeuses de lots.

TRAVAUX, AIDE ET SOUTIEN AUX ACTIONS DES A.A.P.P.M.A.

TRAVAUX COORDONNES

La Fédération, les A.A.P.P.M.A. et la F.N.P.F. contribuent techniquement et financièrement aux travaux d'entretien des rivières, programmés et réalisés par le S.I.C.A.L.A ou le S.I.G.A.L. à hauteur de 5 % (pour tous les travaux réalisés par voies contractuelles : Contrat de Rivière, Contrat Territorial, Contrat Restauration Entretien...). Nous sommes associés aux programmations et suivis des travaux. On observe toujours un décalage de plusieurs mois entre la programmation et la réalisation des travaux.

En 2018 les demandes de paiement du SICALA ou du SIGAL représentent **9 885 €** de dépenses. Ces dépenses concernent des programmations de travaux des années 2016, 2017 et 2018. La plupart de ces programmations sont encore en cours avec des engagements financiers conséquents en attente de réalisation des opérations ou bien en attente des demandes de paiement. Ces engagements représentent actuellement environ 28 000 € de participation financière des collectivités piscicoles.

TRAVAUX ET FINANCEMENT DES A.A.P.P.M.A.

Concernant les travaux d'A.A.P.P.M.A. : les dépenses enregistrées d'après les bilans d'activités des A.A.P.P.M.A., en notre possession, font apparaître **35 770,07 €** ce qui est sensiblement identique à l'année précédente

Pour 2018, nous avons obtenu pour **10 885 €** de possibilité de subvention de la part de la FNPF à destination des A.A.P.P.M.A. de Haute-Loire, mais nous n'avons reçu au 31 décembre que **1 544,00 € pour des projets finalisés** (ce financement a été intégralement reversée aux A.A.P.P.M.A. concernées)... Nous avons donc plusieurs dossiers en attente de réalisation ou de paiement pour des travaux réalisés par les A.A.P.P.M.A. sur 2018.

FINANCEMENTS TRAVAUX OU PROJET

En 2018, la Fédération de Haute-Loire a monté 12 dossiers de demande de subventions à la F.N.P.F. pour des projets ou travaux. Le montant total des projets, travaux ou études à réaliser représentaient **385 829,20 €** avec un montant restant à la charge des collectivités piscicoles de **51 210,80 €**, sur lequel la F.N.P.F. nous a accordé un montant total de **25 015,00 €** de subventions.

Pour 2018 :

- 12 dossiers ont été acceptés pour un montant prévisionnel de subvention de **25 015,00 €**,
- 3 dossiers sont terminés et les subventions correspondantes ont été payées,
- 1 dossier sera probablement abandonné (travaux non réalisés),
- 2 dossiers sont terminés et les demande de paiement sont en cours
- 2 dossiers sont quasi-terminés et les demandes de paiement sont en attente de compléments
- 4 dossiers sont toujours en cours.

FINANCEMENTS KIT-EMPLOI FNPF

Pour 2018, la Fédération a également bénéficié du soutien de la FNPF dans le cadre de la convention Kit-emplois pour un montant de **132 000,00 €**

AUTRES FINANCEMENTS 2018

En 2018, La Fédération a également déposé d'autres dossiers auprès d'autres partenaires :

- 7 dossiers de demande de subvention auprès d'EDF pour un montant total attribué de **6 450,00 €**,
- 2 dossiers auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne dont : 1 dossier dans le cadre de la convention FD-FNPF – Agence de l'Eau (49 200,00 €) et 1 dossier pour la restauration de la continuité écologique (seuil du Cros pour 19 684,00 €) soit un montant total de **68 884,00 €**.
- 2 dossiers auprès du Conseil Départemental : 1 dossier pour la réactualisation du PDPG (2 692,00 €) et 1 dossier pour des travaux de restauration de la continuité écologique (Seuil du Cros pour 4 244,00 €) soit un montant total de **6 936,00 €**
- 6 dossiers auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de la Convention Régionale Pêche (CPO) pour un montant total de **27 283,00 €**.

AIDES TECHNIQUES

Les agents de développement ont apporté une aide technique à plusieurs A.A.P.P.M.A. pour des conseils en termes de réaménagement de plan d'eau, de travaux, d'introduction de poissons, de création de parcours de pêche spécifiques (labellisation F.N.P.F.), de travaux d'aménagement d'habitats et de protection des berges. Un conseiller technique donne son avis sur tous les dossiers de travaux. **Il est important de rappeler que cet avis est obligatoire dans le cadre d'une demande de subvention.**

AIDES ADMINISTRATIVES

La Fédération a également aidé les A.A.P.P.M.A. qui la sollicitent pour des informations ou conseils. Plus spécifiquement la Fédération aide les A.A.P.P.M.A. pour la création de leur fichier d'adhérents, la création d'étiquettes adhérentes par exemple à l'occasion de leur Assemblée Générale.

Le service comptable a assuré la formation ou l'appui technique des trésoriers d'A.A.P.P.M.A. pour une tenue de la comptabilité sous version informatique.

CONCLUSIONS

Vous venez de prendre connaissance du rapport des activités réalisées en 2018.

Il représente l'activité de la Fédération, du Conseil d'Administration fédéral et des salariés du siège social qui par leur travail quotidien permettent le développement de la pêche associative de loisir et la protection du milieu aquatique.

Ce rapport d'activités a été validé lors du Conseil d'Administration du 16 mars 2019

Je souhaite qu'il recueille l'approbation de l'Assemblée Générale du 6 avril 2019.

Cette approbation constituera un encouragement dans les évolutions de notre Fédération pour développer la pratique de la pêche en Haute-Loire.

Le 6 avril 2019

**Le Président,
Lionel MARTIN**

APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Orientations fédérales 2019

Réflexion sur la gestion financière de la Fédération et notamment le fonds de compensation :

Fort du constat de l'évolution des effectifs d'adhérents depuis 2010, il sera important en 2019 de réfléchir à une nouvelle gestion des ressources financières de la Fédération. En effet, malgré les recherches permanentes de financements extérieurs pour les actions menées, l'équilibre financier de la structure atteint les limites de ses capacités notamment vis-à-vis des aides apportés aux A.A.P.P.M.A. qui sont toujours du même ordre de grandeur depuis 2010 malgré une baisse d'effectif de plus de 2 500 adhérents (soit – 90 000 €). Dans ce contexte il est indispensable d'ajuster les aides allouées aux A.A.P.P.M.A. dans le cadre du fonds de compensation (travaux, repeuplements, garderie, communication...).

Le Conseil d'Administration va donc travailler pour proposer aux A.A.P.P.M.A. une évolution de ce système. Ces éléments de réflexions seront présentés lors de la réunion d'automne des Président en octobre 2019 pour une mise en application dès 2020.

Le Conseil d'Administration aura en tête de conserver une solidarité entre les A.A.P.P.M.A. qui reste la base de garantie de la réciprocité en Haute-Loire. Il est important de rappeler qu'en plus de l'aide apporter aux A.A.P.P.M.A. lors de leurs projets, la Fédération se mobilise également pour trouver d'autres financements extérieurs (FNPF, EDF, région,... la Fédération met également à disposition des A.A.P.P.M.A. ses salariés sur de nombreux projets.

Réflexion sur le développement des Ateliers pêche nature (APN) :

Le Président et le Conseil d'Administration souhaitent mener une réflexion avec les salariés en charge de l'animation sur les Ateliers pêche Nature en Haute-Loire. L'objectif étant de voir si un développement des APN est possible et si oui en définir les modalités. Un appui des expériences de certains sera certainement nécessaire.

Cela passera probablement par un état des lieux de la situation actuelle qui fait plus ressortir un désintérêt des A.A.P.P.M.A. avec le retrait de certains A.A.P.P.M.A. voir même l'arrêt de certains APN en 2018-2019. Alors que cette mission d'éducation et d'apprentissage fait partie de nos statuts et que la demande est bien présente. Il faudra certainement revoir le mode de soutien qui peut être apporté par la Fédération tant sur le plan technique que financier.

Mise en œuvre PDPG et présentation aux A.A.P.P.M.A.

La réactualisation du PDPG devrait arriver à son terme en juin 2019, il sera temps alors de transmettre ce document et son interprétation aux A.A.P.P.M.A. de Haute-Loire afin qu'elles puissent se l'approprier. Il ne s'agit pas d'un document à poser sur une étagère mais bien d'une base pouvant servir à la protection des milieux aquatiques et aussi au développement de la pêche de loisirs. Par la suite il sera essentielle de faire vivre ce documents et de le décliner en actions concrètes sur les domaines de gestions des A.A.P.P.M.A.. Cela nécessitera parfois un accompagnement par le service technique ou animation ;

Sur la base de ce document cadre, il est possible de décliner ce travail en actions au niveau de chaque A.A.P.P.M.A..

De même, il pourra être envisagé de partir sur un Plan de Développement du Loisir Pêche en Haute-Loire.

Microcentrales : suivi des dossiers en cours et défenses des milieux aquatiques :

Comme cela a été abordé précédemment la Fédération devra continuer de suivre plusieurs projets en cours. Si d'autres projets émergent la Fédération continuera de défendre la protection des milieux aquatiques en maintenant sa position officielle : « opposition de principe à tout nouvel équipement et favorable à l'amélioration de l'existant ». Notamment en participant aux enquêtes publiques.

Bilan et perspective de l'expérimentation sur la pêche de l'ombre sur l'Allier :

Le service technique doit réaliser un bilan de 3 années d'enquêtes et de carnets de captures sur les secteurs ayant fait l'objet de repeuplements sur l'Allier.

Les conclusions permettront de faire un bilan de cette expérimentation afin de juger de la pertinence des opérations menées en vue d'une poursuite ou non de ce projet. L'objectif restant le développement de la pêche de l'ombre commun en 2^{ème} catégorie. Ce qui est un plus pour l'offre pêche de notre département et qui apporte un tourisme halieutique d'arrière-saison apprécié pour le développement économique de nos territoires.

Barrage de Poutès :

Une présentation a été faite par Sylvain LECUNA sur le déroulement des travaux à compter de ce printemps. La Fédération est associée au suivi des travaux. La Fédération sera également vigilante quant aux possibilités d'alevinage en saumon avec le comité scientifique.

Aide aux A.A.P.P.M.A. :

La Fédération incite les A.A.P.P.M.A. à prendre contact avec ses services en cas de projets. Le service technique et administratif sont là pour apporter leur aide et leur compétence pour mener à bien vos projets.



Fédération de Pêche et de Protection du Milieu
Aquatique de Haute-Loire
32 rue Henri Chas
43000 LE PUY EN VELAY

federation43@pechehauteloire.fr
www.pechehauteloire.fr

